

Prix de thèse de droit des libertés « *Jean Rivero* » 2017

Règlement du prix

- Le prix de thèse « Jean Rivero » est délivré conjointement par l'*Association française pour la recherche en droit administratif* (AFDA) et l'*Association française de droit constitutionnel* (AFDC).
- Il a pour objet de récompenser une thèse de droit des libertés rédigée en langue française.
- Il est attribué tous les deux ans par un jury composé de six personnalités qualifiées. Elles sont désignées paritairement par l'AFDA (3) et l'AFDC (3).
- Le prix est constitué par la publication gratuite de la thèse primée dans la collection « Bibliothèque de droit public » de la LGDJ.

Règlement du prix 2017

- Le prix récompense une thèse de droit des libertés rédigée en langue française soutenue au cours de l'année 2015 ou 2016.
- Outre la thèse en format PDF, le dossier de candidature comporte le rapport de soutenance, les pré-rapports de soutenance ainsi qu'un bref CV.
- Les candidatures doivent être adressées exclusivement par voie électronique et parvenir aux deux adresses suivantes au plus tard le 17 février 2017 :

Pour l'AFDA : prix-jean-rivero@asso-afda.fr

Pour l'AFDC : prix-jean-rivero@afdc.fr

Jury du prix Jean Rivero 2017

AFDA : X. Dupré de Boulois (Paris 1), S. Gilbert (Paris 12) et B. Plessix (Paris 2).

AFDC : X. Bioy (Toulouse Capitole), A. Levade (Paris 12) et D. Rousseau (Paris 1)